

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne*

*Direction des opérations*

**Décision n° 10-229 du 13 décembre 2010 relative à l'intérim de M. Loïc Robin  
au service de la navigation aérienne Ouest**

NOR : DEVA1033076S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des opérations,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation interne de la direction des opérations à la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision n° 11808 DG du 31 juillet 2009 nommant M. Éric Bruneau directeur des opérations à la direction des services de la navigation aérienne à compter du 29 juillet 2009,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Loïc ROBIN, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, est chargé de l'intérim des fonctions de chef du service de la navigation aérienne Ouest du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 23 février 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 13 décembre 2010.

*Le directeur des opérations,*  
É. BRUNEAU